

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations
du Conseil Général

N° CG 2006/II 14/10
Séance du 30 MARS 2006

REÇU A LA PRÉFECTURE
- 3 AVR. 2006

VENTE DES TITRES SAPRR DETENUS PAR LE CONSEIL GENERAL DU HAUT-RHIN

Le Conseil Général,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,
- VU la note d'information n° 06-070 visée par l'autorité des marchés financiers le 14 mars 2006,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ DECIDE de procéder à la vente des 30 000 titres SAPRR qu'il détient au prix de 61 € l'unité,
- ❖ DONNE pouvoir au Président du Conseil Général pour signer tous documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

Acte certifié exécutoire
Réception par le Préfet 03 AVR. 2006
Publication 06 AVR. 2006
Pour le Conseil Général
et par délégation



Gérard DEROUIN
Charles BUTTNER
LE PRESIDENT

Adopté

.....voix contre

.....abstentions